

## **Séance publique du 14 février 2005**

### **Délibération n° 2005-2483**

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région pour le concours : la mode s'exprime, elle s'imprime**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon mène une politique de développement pour les secteurs de la mode et affirme le positionnement de l'agglomération lyonnaise en tant que Lyon, ville de l'intelligence de la mode et de la création. Les secteurs de la mode représentent une filière prioritaire du plan de mandat.

Cette politique s'inscrit dans la démarche de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise.

#### **La politique de Lyon vision mode**

Cette politique a donné naissance à une marque : Lyon vision mode. Elle symbolise l'action de développement économique menée par la communauté urbaine de Lyon en partenariat avec les professionnels de la mode et de la création.

L'objectif est de positionner Lyon comme la place où s'élaborent des technologies, des concepts, des tendances nouvelles propres à capter les marchés de demain.

Un des axes de développement de cette politique est le soutien à la création. L'enjeu est d'intégrer les créateurs dans une logique de marché et de développement économique. Il s'agit d'impliquer la création dans le tissu économique et industriel et de favoriser le développement de partenariats entre les créateurs et les industriels.

Dans ce cadre, Lyon vision mode accorde une place importante aux concours qui permettent de :

- favoriser la diffusion de la créativité dans le milieu industriel,
- rapprocher les étudiants des entreprises,
- prospecter les jeunes talents,
- valoriser les savoir-faire et compétences lyonnaises dans les secteurs de la mode et de la création.

La Communauté urbaine souhaite soutenir le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région (SETLR) pour l'organisation du concours la mode s'exprime, elle s'imprime.

Par délibérations en date du 7 juillet 2003 et du 29 mars 2004, la Communauté urbaine a accordé à deux reprises des subventions (30 000 € pour l'édition 2003, 33 000 € pour l'édition 2004) au SETLR pour l'organisation de ce concours.

Le soutien de la communauté urbaine de Lyon s'inscrit en cohérence avec le contrat d'objectifs régional signé entre les professions du textile-habillement, l'Etat et la région Rhône-Alpes.

#### **Le contexte économique du secteur de l'ennoblissement**

*L'ennoblissement en Rhône-Alpes, un maillon stratégique pour l'ensemble de la filière textile*

L'ennoblissement regroupe les process de traitement qui confèrent aux fils et aux étoffes leurs couleurs et leur aspect final, améliorant leur qualité et les rendant propres aux usages auxquels ils sont destinés (habillement, domestique, technique). Ce procédé recouvre cinq techniques particulières : l'impression, la teinture, les apprêts, l'application, la gravure.

Poids économique de l'ennoblissement Rhône-Alpin : 90 entreprises, 4 500 salariés, un chiffre d'affaires d'environ 300 M€, soit la moitié de l'activité d'ennoblissement française.

#### *La conjoncture économique du secteur de l'ennoblissement*

- un contexte économique difficile

. on constate un effet de filière induit par les difficultés subies par les donneurs d'ordre régionaux, qui constituent le principal débouché des ennoblisseurs sous-traitants locaux,

. le marché de l'ennoblissement est extrêmement concurrentiel, en particulier sur les produits en entrée et moyenne gammes : pression sur les prix liée à la concurrence accrue du grand international (le coût de la main d'œuvre représente 52 % du coût de revient d'un tissu ennobli), démantèlement des derniers quotas de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le textile au 1er janvier 2005 ;

- de nouveaux enjeux de développement

. un nécessaire recentrage sur les avantages concurrentiels de l'ennoblissement Rhône-Alpin : innovation (nouvelles fibres, nouveaux usages), savoir-faire (process maîtrisés, des technologies de pointe aux techniques artisanales), créativité (nouveaux motifs, nouveaux modèles), réactivité face aux marchés,

. une diversification est en cours sur les marchés des tissus à usages techniques,

. des handicaps structurels sont à dépasser : pas de travail en réseau avec les autres acteurs de la filière, faiblesse des démarches commerciales, pas de maîtrise des circuits de distribution.

#### **L'association SETLR**

Le SETLR est une organisation professionnelle qui réunit quarante-deux industriels ennoblisseurs de la région Rhône-Alpes (soit 80 % du total des entreprises), représentant 200 M€ de chiffre d'affaire et trois mille salariés. Ses locaux sont installés à la villa Creatis.

Ses missions sont les suivantes : promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents, représenter les ennoblisseurs de la Région auprès des pouvoirs publics et des différents organismes (UIT, Medef, IFTH, etc.) et commissions paritaires, mener des actions collectives (concours, tendances, etc.).

#### **Les concept et objectifs du concours la mode s'exprime, elle s'imprime**

*Les objectifs du concours :*

- relancer l'imprimé textile : favoriser l'émergence d'une nouvelle créativité dans l'offre d'imprimé pour stimuler la demande,

- promouvoir le savoir-faire des ennoblisseurs Rhône-Alpins auprès de la filière textile-habillement française et des futurs créateurs français et européens,

- développer les échanges entre l'industrie textile Rhône-Alpine et les écoles de création et de stylisme au niveau européen.

*Le concept :*

Ce concours européen de création textile sur le thème de l'imprimé, créé en 2000, est unique en France. Il s'adresse à des étudiants d'écoles de stylisme modélisme et de design textile françaises et européennes.

Le concours se déroule en plusieurs étapes :

- octobre 2004 à février 2005 : lancement du concours dans les écoles, inscription des candidats et présélection de soixante maquettes,

- 10 mars 2005 : exposition des soixante maquettes sur le salon Première Vision, sélection des cinq lauréats par le jury,

- mars à mai 2005 : à partir des maquettes des cinq lauréats, réalisation de tissus par des imprimeurs et graveurs adhérents du SETLR. Cinq vêtements féminins seront ensuite créés par les étudiants, avec l'appui pédagogique des créateurs du passage Thiaffait,

- 18 mai : finale dans les salons de l'hôtel de Ville, en présence des industriels du textile et de l'habillement Rhône-Alpin. Une exposition des créations sera organisée au passage Thiaffait.

Le jury, présidé en 2005 par Agatha Ruiz de la Prada, est composé de représentants de plusieurs professions : dessinateurs, ennoblisseurs, tisseurs, professionnels de la filière habillement, cabinets de style.

#### **Le bilan de l'édition 2003-2004**

Le bilan répond aux objectifs définis avec la Communauté urbaine :

- internationalisation du concours : 550 étudiants participants, dont 120 issus d'une dizaine d'écoles étrangères (Allemagne, Angleterre, Belgique, Italie, Suisse, Norvège). Un président de jury, Daniel Tribouillard, dont la société Léonard réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires à l'international.

- amplification du rayonnement du concours

. négociation d'un partenariat avec le salon Première Vision, premier salon textile mondial, pour un accueil de la première phase du concours dans le salon : stand du SETLR et de ses adhérents pour présenter les soixante maquettes présélectionnées, augmentation du nombre de professionnels présents représentants de la filière textile-habillement (400 invités),

. retombées de presse : vingt journalistes présents à la conférence de presse ;

- valorisation de la finale à Lyon dans le cadre de Lyon vision mode

. organisation de la finale du concours à Lyon le 18 mai 2004 : valorisation des vingt modèles réalisés par les étudiants et les ennoblisseurs Rhône-Alpins lors des quatre éditions précédentes devant les représentants de la filière,

. organisation d'une exposition des tenues des lauréats au passage Thiaffait pour le grand public.

#### **Le plan de développement 2005**

##### *Les objectifs*

- développer l'ouverture du concours aux autres pays européens

L'objectif est de faire connaître Lyon et sa région au-delà du territoire national et d'avoir des ambassadeurs qui, à travers les membres du jury, les professeurs et les étudiants étrangers dans le secteur de la mode, pourront témoigner dans leurs pays des savoir-faire spécifiques des industriels Rhône-Alpins.

. augmentation du nombre d'écoles étrangères participantes,

. augmentation du nombre de pays européens participants,

. choix de membres du jury internationaux ;

- renforcer les partenariats avec l'ensemble de la filière textile-habillement

Ce deuxième objectif s'inscrit dans la volonté de faire travailler ensemble des acteurs qui restent trop souvent cantonnés dans une relation client-fournisseur cloisonnée :

. mise en place d'un partenariat renforcé avec le Village des créateurs et les trois organisations professionnelles régionales du textile et de l'habillement (SETLR, Unitex, Habillement Rhône-Alpes),

. implication de l'ensemble des acteurs de la filière textile-habillement (tissage, ennoblissement, confection) au concours ;

- favoriser les rencontres entre les ennoblisseurs locaux et les donneurs d'ordre français et européens

Et ce, lors des phases de présélection à Première Vision, de la finale à Lyon et après le concours.

Cette mise en relation sera facilitée par :

.la constitution d'une liste des ennoblisseurs adhérents du SETLR avec leurs coordonnées et spécialités qui sera systématiquement envoyée aux donneurs d'ordre invités et jointe aux dossiers de presse,

. l'organisation d'une rencontre spécifique entre les ennoblisseurs et les donneurs d'ordre régionaux et nationaux à l'occasion de l'une des deux phases du concours.

#### *Le budget prévisionnel*

Dépenses	En € TTC
animation, prix lauréats	53 800
frais divers (affranchissement, déplacements, etc.)	12 500
communication et relations publiques	45 200
frais de réception	33 000
achat de fournitures (tissus, gravures, etc.)	27 500
<b>total</b>	<b>172 000</b>

#### *Le plan de financement*

Libellé	En € TTC
entreprises-profession	103 000
région Rhône-Alpes	34 000
Communauté urbaine	35 000
<b>total</b>	<b>172 000</b>

Le budget total de l'opération est passé de 134 000 € pour l'édition 2003-2004 à 172 000 € pour l'édition 2005-2006. La participation privée a connu une augmentation de 67 000 € à 103 000 €, la participation publique restant stable.

#### *Critères d'évaluation*

- augmentation du nombre d'écoles étrangères participantes,
- augmentation du nombre de pays européens participants,
- internationalisation du jury,
  
- nombre de représentants de la filière présents lors des deux manifestations à Paris et à Lyon,
- nombre de représentants de la filière présents à la réunion organisée entre les lauréats et les industriels, à l'issue du salon Première Vision,
- nombre de représentants de la filière impliqués dans la réalisation des créations,
  
- nombre de dossiers envoyés aux clients-prospects lors des deux manifestations à Paris et à Lyon,
- nombre de prospects-clients des ennoblisseurs présents sur ces deux manifestations,
  
- valorisation de Lyon vision mode lors des deux manifestations à Paris (salon Première Vision) et à Lyon.

#### **Les modalités**

Il est proposé que la communauté urbaine de Lyon soutienne le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et de sa région avec une participation financière à hauteur de 35 000 € pour l'exercice 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le Syndicat de l'ennoblissement textile de Lyon et sa région.

**2° - Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 35 000 € pour l'exercice 2005.

**3° - Ces dépenses** seront imputées au budget inscrit de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,